

PÉTITION PARLEMENTAIRE DÉPOSÉE AU GRAND CONSEIL DE GENÈVE

A L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU GRAND CONSEIL DU 18 MAI 2006

RAPPELÉE AUX DÉPUTÉS DANS UNE LETTRE POUR LA SÉANCE DU GRAND
CONSEIL

DU 8 JUIN 2006

QUI DEMANDE

LA CONSTITUTION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA JUSTICE

Jacques Kündig et Brigitte Pivot doivent être entendus par la commission des pétitions.

Brigitte Pivot – 71, chemin de la Planta – 1223 Cologny – 022 786 01 17- bpivot@bluewin.ch
Jacques Kündig – 47c avenue de Bel-Air - 1225 Chêne-Bourg – 022 348 09 19

.....
oo

PÉTITION

Monsieur le Président,
Madame la Vice-Présidente,
Mesdames les Députées,
Messieurs les Députés,
Mesdames et Messieurs,

Il ressort de la lecture du: "COMPTE RENDU DE L'ACTIVITÉ DES TRIBUNAUX" de la
"COMMISSION DE GESTION DU POUVOIR JUDICIAIRE" d'avril 2006 que :

- Le pouvoir judiciaire est l'un des trois pouvoirs de l'État regroupant 36 instances chargées de rendre la justice à Genève,
- Le système judiciaire souffre d'un manque de moyens financiers et les juridictions concernées n'arrivent plus à remplir leur mission convenablement,

- La problématique des juges assesseurs du tribunal cantonal des assurances sociales n'est pas encore réglée (voir arrêt du Tribunal Fédéral de janvier 2004, dit arrêt Dobler),
- La juridiction des Prud'hommes n'a pas pu remplir sa tâche avec toutes la promptitude et la capacité voulues, faute de moyens humains suffisants sans compter le manque de formation des juges sur le droit du travail entre autres et notamment sur les règles de procédure des plus élémentaires malheureusement pas toujours respectées,
- Le nombre des avocates, avocats et stagiaires dépasse les 1500 membres, ce qui entraîne sans aucun doute une augmentation des causes surchargeant les différentes juridictions par des demandes pas toujours justifiées au dire des parties adverses,
- Le pourcentage du budget global de l'État dévolu au pouvoir judiciaire ne dépasse guère le un pour cent, ce qui entraîne par ce manque de moyens financiers, des difficultés pour les fonctionnaires composant le pouvoir judiciaire dans son ensemble,
- La solidarité inter juridictionnelle permet une certaine polyvalence et une synergie salutaires donc une amélioration de la gestion des ressources et une convivialité accrue. Cette solidarité peut engendrer aussi, malheureusement, de notre point de vue, une augmentation de la solidarité dite de copinage qui est préjudiciable, voire néfaste aux justiciables,
- Il est du devoir du secrétaire général d'attirer l'attention sur les différents dysfonctionnements qui engendrent des situations peu admissibles pour les justiciables, personnages les plus importants dans le système juridique, et les fonctionnaires (secrétaires, greffiers, procureurs, substituts, juges, assesseurs, etc..),
- Sur les décisions rendues, toutes juridictions confondues, on compte trop d'erreurs, ce qui n'est pas admissible,
- L'assistance judiciaire n'a pu être accordée à plusieurs justiciables, fautes de moyens financiers, obligeant le justiciable sans ressources financières suffisantes, à se défendre lui-même avec son vocabulaire pas toujours compris de la magistrature,

Le rapport annuel rappelle qu'il y a déjà eu une enquête de satisfaction auprès des avocats, puis une deuxième enquête auprès des usagers du palais de justice, donnant des résultats encore trop peu exploités. Il reste donc à faire l'enquête du personnel du Pouvoir Judiciaire par les parlementaires. (juges, greffiers, etc.) pour identifier avec précision, les moyens à donner pour diminuer les dysfonctionnements dont se plaignent et sont victimes un certain nombre de justiciables. Ceux-ci sont malheureusement de plus en plus nombreux, démontrant l'augmentation des "*couacs*".

Il ressort des médias, étant donné une grande prudence voire une auto-censure pour les

causes touchant directement le pouvoir judiciaire, qu'il y a trop de dysfonctionnements. Citons comme exemples:

1. Un établissement financier, cher aux Genevoises et Genevois, qui a fait une banqueroute retentissante voit son instruction prendre un retard conséquent.
2. Les organes de contrôle des offices des poursuites et faillites n'ont pas encore clos tous les dossiers des justiciables lésés, conformément aux lois et règlements.
3. Après la faillite très médiatique d'un club sportif, il semblerait que toutes les voies d'investigations n'aient pas encore été exploitées.
4. Des justiciables seraient mis en prison avec une légèreté non compatible aux Droits de l'Homme garantis par la Constitution.
5. Des pertes de dossiers ont enrayé la machine judiciaire provoquant des vices de procédures et lésant une des parties.
6. Des pièces à conviction, détruites par mégarde, ont compliqué et rallongé inutilement les procédures.
7. Un croisement de dossiers, entre un père pédophile et incestueux, condamné comme tel, avec celui d'un honnête citoyen, n'a pas encore été jugé.
8. Dans certaines causes le pouvoir judiciaire cherche trop souvent à utiliser l'expertise psychiatrique pour réaliser des dénis de justice.

Dans un cas récent, un avocat a été averti d'une perquisition. De plus, condamné à un jugement très clément selon les médias, il a vu une amende annulée.

Vu ce qui précède, notre lettre pétition demande et propose:

Dans le respect des règles constitutionnelles, la **nomination d'une Commission d'enquêtes parlementaire** qui pourrait être composée: d'un Président choisi hors du Canton de Genève, de députées et députés du Grand Conseil exerçant une activité professionnelle n'ayant aucun lien avec le Pouvoir Judiciaire dans le but de garantir une indépendance.

Des membres de la société civile viendront renforcer la Commission. Ils seront choisis sur le même processus que les jurys d'assises.

La commission s'adjointra de justiciables ayant eu dans les cinq dernières années, avant la création de la commission, des causes à défendre avec ou sans conseil juridique.

Tout justiciable pourra demander à participer à la commission. S'il y a trop de demandes, un tirage au sort pourra être effectué sur le modèle des jurys d'assises.

Le Président du Conseil d'Etat pourrait être membre de la commission avec comme

remplaçant le vice-président.

Les séances de la commission devraient être publiques et des archives écrites et audio-visuelles seront conservées.

La commission aura pour tâche de définir et d'évaluer avec exactitude les besoins en ressources humaines, moyens matériels, ressources financières, formations continues et nouvelles.

Pour raison d'efficacité et pour éviter un enlisement possible, les auditions devraient s'étendre sur une centaine de jours.

Pour tout renseignement complémentaire, nous restons volontiers à votre disposition.

En vous remerciant par avance de votre engagement, nous vous adressons, Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, Mesdames les Députées, Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Jacques Kündig Brigitte Pivot

Genève, le samedi 29 avril 2006

Brigitte Pivot - 71, chemin de Planta - 1223 Cologny
Jacques Kündig - 47c, avenue de Bel-Air - 1226 Chêne-Bourg

Suite de la pétition N° P 1572 déposée le 29 avril 2006

Patate chaude, balle de ping-pong, petit voilier longeant des bords... les politiques pensent-ils pouvoir prendre les braves citoyens Lambda pour de simples militants facilement manoeuvrables ? et ne pas s'occuper vraiment des choses de l'Etat ?

La pétition N° P 1572 COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA JUSTICE que nous avons déposée le 29 avril 2006, se promène de-ci de-là, un coup à droite, un coup à gauche, elle se perd, on la retrouve... elle va, elle vient.

Et c'est **la commission des Visiteurs** qui en hérite momentanément. Jusqu'à quand ?

A qui va-t-elle passer cette **PATATE CHAUDE ?**

(Comme l'a écrit avec humour « Le Matin » du mercredi 12 juillet 2006 p.7)

La commission des Visiteurs l'a recueillie, comme si cette pétition était une pauvre orpheline.

En clair, la Justice, une fois n'est pas coutume, va directement en prison sans passer par la case « starter ».

Ladite commission a déjà fait preuve, nous semble-t-il, d'une immense compétence, avec Champ-Dollon dont deux présumés innocents, mais déjà condamnés, doivent du haut du Paradis des Barrabas, applaudir les déclarations tonitruantes de quelques parlementaires en quête de notoriété...apportant des solutions de bistroquets du coin et se demander si le psychologue de service ne s'est pas mis le doigt dans l'œil ?

Vous avez dans vos archives déjà pas mal de documents pour compléter ce message.

Jacques Kündig

(A suivre)